

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 1^{er} septembre 2021 à 19h00 en visioconférence.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller et maire substitut

Monsieur Jim Smith, directeur général

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

R2109-192

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- | | |
|-----|--|
| 0.1 | Moment de réflexion |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal du 4 août 2021 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal |
| 0.6 | Période de questions |

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**100 ADMINISTRATION**

100-01 Entérinement – Embauche de M. Michel Rice au poste de chef d'équipe des travaux publics

110 CONSEIL MUNICIPAL

110-01 Concours maison fleurie – Dévoilement des gagnants et remise des prix
110-02 Rallye Perce-neige – Demande d'autorisation
110-03 Adjudication d'un contrat de financement – Camion 10 roues
110-04 Mise à jour de la liste des signataires des effets bancaires
110-05 Pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais (PERO) – Offre de service
110-06 Autorisation dépense – logiciel GESTIPATTES de PG Solutions
110-07 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
110-08 Élection municipale du 7 novembre 2021 – Autorisation de dépenses
110-09 Bibliothèque de Messines – Mandat pour plans et devis d'une nouvelle installation septique

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

130-01 Présentation des comptes dus au 31 août 2021
130-02 Présentation des comptes payés au 31 août 2021
130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31-08-2021
130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 31 août 2021
130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2021

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**300 TRANSPORT**

320-01 Adjudication d'un contrat pour l'achat de sel de déglacage

400 ENVIRONNEMENT**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

600 Procès-verbal du CCUE du 19 août 2021
600-01 Dérogation mineure du 19 chemin Omer

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

800-01 Bilan de mandat de la préfète de la MRC vallée-de-la-Gatineau
800-02 Confirmation de réception résolution envoyée à Poste Canada

900 VARIA**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R2109-193

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R2109-194

ENTÉRINEMENT – NOMINATION DE M. MICHEL RICE AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la retraite annoncée par le titulaire du poste de chef d'équipe aux travaux publics;

CONSIDÉRANT la candidature déposée par M. Michel Rice, répondant aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'administration recommandent la nomination de M. Michel Rice.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau;
Appuyé par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de Messines d'entériner la nomination de M. Michel Rice à titre de chef d'équipe des travaux publics, d'autoriser le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith à signer au nom de la Municipalité le contrat relatif à l'embauche et aux conditions de travail déterminées et intervenues entre les parties.

ADOPTÉE

R2109-195

CONCOURS MAISON FLEURIE – DÉVOILEMENT DES GAGNANTS ET REMISE DES PRIX

CONSIDÉRANT la tenue du concours Maison fleurie de Messines;

CONSIDÉRANT QU'il y avait quatre catégories soit *Façade, Potager, Coup de cœur* et *Fidélité-Assiduité-Aspiration*;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un total de 4 inscriptions, toutes catégories confondues au concours et que de ces 4 seulement deux étaient éligibles dans la catégorie Façade et une dans la catégorie potager;

CONSIDÉRANT QUE le comité responsable du concours Maison fleurie a procédé à l'évaluation des propriétés inscrites et a ainsi établi la liste des récipiendaires des différentes catégories du concours, et en a fait la présentation aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE les lauréats suivants soient officialisés; soit:

Catégorie	1^{ère} place
Façade	Madeleine Riopel
Potager	Suzanne Fournier
Coup de coeur	Aucun récipiendaire
Fidélité-Assiduité-Aspiration	Aucun récipiendaire

QUE la Municipalité félicite les gagnants, de même que tous les citoyens dont les efforts contribuent d'année en année, au charme et à la beauté reconnue de Messines. Vous avez su, par votre travail d'horticulture, donner un cachet remarquable à l'environnement et un accent de qualité à notre milieu de vie.

QUE les lauréats reçoivent les prix suivants : Catégorie *Façade*, le gagnant de la 1^{ère} position remporte un montant de 100 \$. Catégorie *Potager* le gagnant de la 1^{ère} position remporte un montant de 100 \$.

QUE le conseil autorise le déboursé pour la valeur des montants autorisés.

ADOPTÉE

R2109-196

DEMANDE D'AUTORISATION DANS LE CADRE DU RALLYE PERCE-NEIGE

CONSIDÉRANT QUE madame Karianne Hubert, coordonnatrice de Rallye Perce-Neige Maniwaki a fait parvenir une demande d'utilisation d'un chemin municipal, soit le chemin du Petit-Lac-des-Cèdres (parties nord et sud), et ce, à des fins d'épreuves de classement, lors de la tenue du Rallye Perce-Neige les 4 et 5 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur s'engage à avoir lors de la tenue de l'activité, une police d'assurance au montant de cinq millions de dollars (5 000 000\$) pour tout dommage causé aux tiers;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur se responsabilise lors de la tenue de l'activité, à l'aide de véhicules officiels, de la fermeture des chemins et après le passage des concurrents, de leur réouverture à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à la tenue d'une telle activité sur le territoire à la condition que la population soit bien informée et que toutes les mesures de sécurité dont les organisateurs se sont engagés soient respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau;
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité de Messines autorise les organisateurs du Rallye Perce-Neige de Maniwaki édition 2021, d'utiliser le chemin du Petit-Lac-des-Cèdres (partie nord et sud) à des fins d'épreuve de classement le samedi les 4 et 5 février 2022;

QUE les organisateurs dudit rallye devront se charger en outre de la sécurité, du blocage des accès publics et privés lors de la tenue de l'évènement.

ADOPTÉE

R2109-197

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FINANCEMENT DE TYPE LOCATION-BAIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines (ci-après appelée la Municipalité) a adjugé un contrat par résolution de son conseil portant le numéro R2106-149, en faveur de l'entreprise Équipements Lourds Papineau, de Saint-André-Avellin, Québec pour la fourniture d'un camion 10 roues avec équipements à neige, au prix de 349 662.70\$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a choisi de se prévaloir de l'article 936.1 du Code municipal du Québec et de procéder au financement de l'achat par contrat de type crédit-bail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé par invitation auprès de deux bailleurs de fonds afin d'obtenir des soumissions de financement crédit-bail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu dans les délais prescrits, deux soumissions, soit une première de Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP Inc. et une deuxième de Crédit-Bail SPAR Leasing;

CONSIDÉRANT QUE SPAR Leasing, en tant que courtier/ agent de placement, place ses risques auprès de grandes banques canadiennes offrant les meilleures conditions et que selon sa proposition du 23 août 2021, la Banque HSBC Canada aurait offert les meilleures conditions sur le marché actuel aux taux 2.390% comme décrit ci-dessus, cette dernière agissant comme crédit- bailleur contractuel pour cette opération de crédit-bail étant bien entendu que :

- a. un privilège de premier rang (un lien) sera enregistré par la Banque HSBC Canada sur le camion 10 roues, de marque Freightliner neuf 2020 avec équipements et ces équipements pendant la durée du crédit- bail de 60 mois et,
- b. qu'il sera interdit à la MUNICIPALITÉ de nantir ce camion à toute autre partie durant la période du crédit-bail.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADJUGER le contrat de type crédit-bail à la Banque HSBC du Canada, au montant de 304 120.64\$, en plus des taxes applicables;

QUE ledit contrat soit pour un terme de 60 mois x 5 368.77\$, plus taxes et d'un montant résiduel de 200\$ à la fin du terme.

D'AUTORISER les frais de dossier de 500\$, en plus des taxes applicables;

D'AUTORISER le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer au nom de la Municipalité tous documents de financement.

ADOPTÉE

R2109-198

MISE À JOUR DE LA LISTE DES SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec, tout chèque émis et billet ou autre titre consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le directeur général/ secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le directeur général/ secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du règlement 2021-369, la municipalité reconnaît une autre personne que le directeur général au poste de secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT le départ de madame Marie-Pier Fillion de son poste directrice adjointe aux ressources;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour des personnes autorisées à signer ou endosser les effets bancaires de la Municipalité s'impose;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil abroge toute résolution ou tout acte antérieur à l'égard de la signature ou l'endossement des effets bancaires de la Municipalité de Messines;

AUTORISE les personnes suivantes à signer, tirer, accepter ou endosser pour la Municipalité de Messines, tous chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets négociables ayant pour effet de créditer ou de débiter les comptes de la Municipalité de Messines

Monsieur Ronald Cross, maire ou monsieur Yves St-Jacques, maire suppléant.

Monsieur Jim Smith, directeur général ou Madame Janique Éthier, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

R2109-199

PISTES DE SKI – OCTROI D’UN CONTRAT D’ENTRETIEN AU PÔLE D’EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME OUTAOUAIS (PERO) POUR LA SAISON 2021

CONSIDÉRANT QUE l’organisme le Pôle d’Excellence en Récréotourismes en Outaouais (PERO) a formé une équipe de travailleurs en entretien de pistes de ski de fond, et ce, afin que les municipalités qui ont de telles installations sur leur territoire aient accès à un service d’entretien professionnel;

CONSIDÉRANT QUE le PERO a fait parvenir à la municipalité, le 21 juin 2021, une offre de service pour l’entretien des pistes du lac des cèdres ainsi que celles situées sur les propriétés de la pépinière de Messines et de la Société forestière des Panses pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT QUE les deniers nécessaires à l’offre de service du PERO ont été réservés lors de l’élaboration du budget 2021.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité;

D’OCTROYER un contrat de service à l’organisme PERO pour l’entretien des sentiers du lac des Cèdres pour la somme de 2 800 \$ en plus des taxes applicables, et ce, selon les termes de l’offre de services « Entretien des sentiers de ski »;

QUE le conseil autorise le déboursé de l’aide financière au nom du Pôle d’excellence en récréotourisme Outaouais au montant de 2 800\$.

ADOPTÉE

R2109-200

OCTROI D’UN CONTRAT POUR L’ACQUISITION D’UN LOGICIEL DE GESTION DES LICENCES ANIMALIÈRES « GESTIPATTES »

CONSIDÉRANT QUE le 13 juin 2018, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d’un encadrement concernant les chiens* et que depuis mars 2020 chaque municipalité est chargée de l’application de ce règlement sur son territoire;

CONSIDÉRANT l’importance pour la Municipalité de se doter d’un outil de travail efficace pour la gestion et la tenue des informations pertinentes à l’enregistrement de tous les chiens de son territoire;

CONSIDÉRANT l’offre de service reçue de l’entreprise PG Solution portant le numéro 1MMES50-012010-CV1 pour l’acquisition du logiciel de gestion des licences animalières « Gestipattes » à savoir :

Coût de la licence	1 813.82 \$
Coût d’installation et de formation	2 565.00 \$
Coût du soutien annuel CESA	399.04 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d’Annie Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l’unanimité

D’OCTROYER le contrat à l’entreprise PG Solutions, au coût de 4 777.86 \$ en plus des taxes applicables pour l’acquisition et l’installation du logiciel Gestipattes;

IL EST DE PLUS RÉSOLU D’ACCEPTER les frais de transactions électroniques et ce tel que présenté dans l’offre de service portant le numéro 1MMES50-012010-CV1

IL EST ÉGALEMENT AUTORISÉ de procéder au transfert budgétaire tel que

Du poste budgétaire	Au poste budgétaire	Somme transférée
01-20111-000	0121112-100	5016.15\$

ADOPTÉE

R2109-201

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports a versé une compensation de 258 693 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Messines informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

R2109-202

ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021- AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE le 7 novembre 2021 et la date de la tenue de la prochaine élection municipale;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général est nommé d'office à titre de président d'élection;

CONSIDÉRANT QU'IL a matière à ce que le conseil autorise les dépenses nécessaires à l'organisation de la tenue de l'élection municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau
Appuyé par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le tableau intitulé "Rémunération payable lors de l'élection municipale du 7 novembre 2021" tel que présenté, dont copie intégrale est réputée annexée aux présentes comme si au long reproduit.

D'AUTORISER le déboursé de la rémunération du personnel électorale à la suite du scrutin du 7 novembre 2021.

D'AUTORISER la dépense relative aux repas du souper pour le personnel électoral, le jour du vote par anticipation, ainsi que le jour du scrutin.

DE DÉLÉGUER au président d'élection le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats (achat de fournitures électorales, publication d'avis public, etc.) nécessaires au bon déroulement de l'élection du 7 novembre 2021.

ADOPTÉE

R2109-203

ATTRIBUTION D'UN MANDAT POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS D'UNE NOUVELLE INSTALLATION SANITAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité de refaire le système sanitaire de la bibliothèque de Messines;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Géo-vert technologues professionnels a fait parvenir à la municipalité un offre de service portant le # 21-364 au montant de 2 450 \$ pour la réalisation de plans et devis d'une nouvelle installation septique de la bibliothèque de Messines.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ACCORDER un mandat à l'entreprise Géo-vert Technologues professionnels pour la réalisation de plans et devis et ce tel que présenté dans l'offre de service 21-364 au montant de 2 450 \$.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2109-204

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 août 2021, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 35 651.20\$

ADOPTÉE

R2109-205

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 31 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 31 août 2021, pour la somme de 216 611.95 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
44	Chèques fournisseurs émis	186 814.43 \$
5	Prélèvements électroniques	32 797.52 \$
	TOTAL :	216 611.95\$

ADOPTÉE

R2109-206

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,

Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1er au 31 août 2021, dont celle-ci représente la somme de 50 647.40 \$

ADOPTÉE

R2109-207

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 août 2021, dont celui-ci représente une somme de 7 563.04\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

TRANSPORT

R2109-208

ADJUDICATION D'UN CONTRAT AUTORISANT L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a fait parvenir une demande de soumission prix à 3 fournisseurs pour l'achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs Mines Seleine et Compass Minerals et Sel Warwick ont donné suite à la demande de prix envoyée;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la municipalité en sel de déglacage pour la prochaine période hivernale sont de 100 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue dans les délais prescrits pour chacun des fournisseurs invités tels que suit à savoir :

FOURNISSEUR	QTE	PRIX/LA TONNE, LIVRÉ + taxes
Mines Seleine	120 Tm	101.99\$
Compass Minerals	120 Tm	105.98\$
Sel Warwick	120 Tm	123.00\$

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil octroie le contrat pour l'achat de 100 T.M. de sel de déglacage au plus bas soumissionnaire, Mines Seleine, soit au prix FAB Messines de 101.99\$ la T.M. livrée, en plus des taxes applicables.

La présente autorisation est assujettie à une autorisation de variation des volumes d'un maximum de 15% du volume autorisé

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÉGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

R2109-209

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 19 CHEMIN OMER

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée en date du 26 juillet 2021 et qu'elle est accompagnée du plan projet d'implantation 21M-364 préparé par l'arpenteur-géomètre, M. Ghislain Auclair, sous sa minute 9936 en date du 15 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure No. DM-2021-05 est à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage sur dalle de béton) à une distance de 7.19 mètres du centre visuel du chemin Omer;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est situé au 19, chemin Omer dans la zone « Villégiature » V-153, où la marge avant pour bâtiment accessoire est de 19.5 mètres du centre visuel d'un chemin ne possédant pas de largeur d'emprise connue, comme prescrit par l'article 6.3.1.2 du règlement de zonage 167;

CONSIDÉRANT QUE la localisation actuelle du chalet et de son agrandissement projeté, de l'installation septique et du lac vient limiter les possibilités de construire le garage à un autre endroit sur le lot;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Omer est de nature privée, qu'il ne possède pas de largeur d'emprise connue et qu'il traverse lot des requérants sur toute sa largeur;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice aux propriétaires en raison des limitations mentionnées précédemment et de la distance qui constitue un empiètement mineur dans ce cas spécifique;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la demande, le Comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE), recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure dans le présent dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCORDER la dérogation mineure sur le lot 5 204 873 afin de permettre la construction du bâtiment accessoire à une distance de 7.19 mètres du centre visuel du chemin privé Omer au lieu de 19.5 mètres.

Note au procès-verbal : Le plan projet d'implantation 21M-364, accompagnant la demande de dérogation mineure, préparé par M. Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre, sous sa minute 9936 en date du 15 juillet 2021 fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2109-210

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Yves St-Jacques
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19h21

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier